

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Étaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Bernard THIABAUD, Michel FORAY Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THOMAS
Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er} février 2019 (2019_03_01):

Il est approuvé à l'unanimité.

2 -PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 EN FORÊT COMMUNALE (2019.03.02)

Le Maire expose le programme annuel des travaux prévus par l'ONF pour l'année 2019 (en présence de Jean Pierre QUILLET). Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les travaux présentés et les inscrit au budget primitif 2019 :

- en dépenses de fonctionnement, la somme de 6 600.00 € HT pour délimitation parcellaire (parcelles 1, 29, 30 et 4) et du périmètre de la parcelle B ; ainsi que la somme de 8 444.00 € HT pour les frais de garderie et la contribution de 2€/Ha (nota : sans entretien des renvois d'eau)
- en recettes de fonctionnement, les recettes prévisionnelles des coupes de bois sur pied, parcelles 1 et 18 (volume 1 965 m3) et diverses

3- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES) (2019.03.03)

Le Maire rappelle les modifications statutaires :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications statutaires du SDES.

4- TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE (2019.03.04)

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Savoie n'exerçait pas la compétence eau sur la commune La Table en date du 3 août 2018.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution de l'Eau (SIADE) de la Rochette a proposé de mettre gratuitement à la disposition de la commune de La Table, son personnel d'astreinte en dehors des heures ouvrables pour une durée d'un an.

Compte tenu du bon fonctionnement de la gestion de l'eau par la commune, il n'apparaît pas opportun de transférer au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Cœur de Savoie la compétence « eau »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie avant le 1^{er} janvier 2026.

5- REALISATION D'UN PARKING AUX LANDAZ (2019.03.05)

Suite à l'acquisition d'une parcelle et à l'obtention d'une subvention, la réalisation d'un parking aux Landaz est désormais possible. Le Maire précise que le revêtement sera réalisé ultérieurement.

et présente 2 devis de travaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, retient la meilleure offre de la sarl FORESTIER et Fils pour un montant de 6 302,00 € HT.

6- - INDEMNITES DES ADJOINTS (REVALORISATION DU POINT D'INDICE ET DU TAUX) (2019.03.06)

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal fixe le taux des adjoints au Maire à 6.6% de l'indice brut de référence

QUESTIONS DIVERSES :

- Répertoire Electoral Unique (REU) :

Le REU est en cours de validation par l'INSEE et se substituera à la liste électorale communale. Les inscriptions peuvent se réaliser jusqu'au 31 mars prochain sur le site service-public.fr et une permanence se tiendra en mairie le 30 mars 2019 de 10h à 11h30.

La commission de contrôle AD'HOC se réunira ultérieurement pour validation et les cartes d'électeurs seront éditées et distribuées avant le scrutin des élections européennes du 26 mai prochain.

- Débat d'orientation budgétaire : Quelques chiffres :

Les valeurs locatives augmentent de 2,2 %.

L'exonération de la taxe d'habitation sur la Commune de La Table sera compensée par l'état et calculée sur le produit 2017.

Le maire rappelle que les taux appliqués sont inchangés depuis 2014 (taxe d'habitation à 5.39%, taxe foncier bâti à 7.67% et taxe foncier non bâti à 38.7%)

Il n'est pas envisagé d'augmentation.

Travaux en cours ou prévus :

- Cimetière achèvement de la 1^{ère} tranche, travaux printemps 2019
- Parking des Landaz

Urbanisme : (dossiers en cours d'instruction)

- Permis de construire de Mr COPIN Alexandre à l'Adrey : construction d'une maison bio climatique
- Permis de construire de Mr BASTIEN Guy Rte sous le Château : maison individuelle
- Déclaration préalable de Mr GRILLOTON Fabien à Repidon : pose porte de garage
- Déclaration préalable de Mr AVELLA PUIG Philippe au Verdellet : Marquise devant l'entrée

Affaire ALBERTO : dossier reporté au prochain Conseil Municipal

LE GRAND DEBAT :

« l'Intercommunalité des Huiles (étendue) » (communes de : Arvillard, Le Bourget en Huile, Le Pontet, Presle, La Table, Le Verneil) a constaté la présence de 80 à 100 personnes au débat qui s'est tenu le vendredi 8 mars 2019 à 19 h à la salle des fêtes du Bourget en Huile.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : réunion prévue jeudi 18 avril 2019

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 29 mars 2019 à 19h30 (sauf imprévu)

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

